



Le Maire, Gérard  
LEMONNIER

Directeur de publication : Gérard  
Lemonnier

Comité de rédaction : Gérard  
LEMONNIER, Michèle GILLES,  
Jean-Luc CIVET, Viviane JACOB,  
Régis FORVEILLE, Mickaël  
BUCHARD, Philippe GENOUEL,  
Rachel MONCEAU

Impression : Imprim'Ernée

Coordonnées de la mairie :

1 place de la mairie  
53380 Juvigné  
Tel : 02-43-68-51-54  
Courriel :

[mairiejuvigne@wanadoo.fr](mailto:mairiejuvigne@wanadoo.fr)

Site Internet :

[www.juvigne.fr](http://www.juvigne.fr)

Facebook :

[Vivre à Juvigné](#)

# Le mot du maire

A la date où j'écris ce mot (mi-avril) tout le monde ou presque pense à l'élection présidentielle en se demandant s'il va aller voter ou pas et pour qui ?

Beaucoup d'indécis et de gens qui sont dépités par les promesses auxquelles ils ont cru il y a 5 ans. Alors que faire ? Tout simplement aller voter car, c'est non seulement un droit mais c'est aussi un devoir. Il faut s'informer et se prononcer pour tel ou tel candidat selon sa conscience. Ne pas voter ou voter blanc, c'est laisser aux autres le pouvoir de décider et aussi d'accepter leur choix... alors OUI... allons VOTER : c'est un acte citoyen et c'est être acteur de son destin.

Fin mars, le Conseil municipal a voté le budget 2017 à l'unanimité. De nouvelles subventions ont permis de prévoir un budget d'investissement ambitieux malgré des dotations de l'État à nouveau en diminution. De plus, les travaux du bourg n'entraînent aucune augmentation des taux d'imposition... A Juvigné, les engagements sont tenus.

Si une grande majorité de nos habitants apprécie et comprennent l'intérêt de ces travaux en faveur de leur sécurité et pour faciliter l'accessibilité, nous mesurons les difficultés de circulation et les nuisances occasionnées lors du chantier. Je sais que les entreprises, les commerçants et les agriculteurs font preuve de beaucoup de compréhension et je les en remercie.

Nous avons tous hâte de retrouver un bourg accueillant, modernisé, requalifié et répondant aux nouvelles exigences d'aujourd'hui. La circulation doit être rétablie avant la fin mai puis, à nouveau interdite vers la mi-juin pour l'application de la résine.

**Enfin la règle « priorité à droite » sera désormais la règle sur l'ensemble de l'agglomération.**

Je remercie toutes les personnes qui s'emploient à embellir notre bourg, que ce soit par le fleurissement, le nettoyage ou la réfection des façades de leur maison. En effet, cela fait partie de l'attractivité de notre village.

Je souhaite un vif succès à toutes les associations organisatrices de manifestations d'ici l'été prochain, une bonne fin de scolarité à nos jeunes et espère que le plus grand nombre d'entre nous pourra prendre quelques jours de repos ou de vacances cet été.

Le Maire, Gérard LEMONNIER

## A LA UNE

Pages 2-4

## VOIRIE et URBANISME

Pages 4-5

## CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Pages 5-7

## BÂTIMENTS

Page 8

## VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Pages 9-11

## VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Page 11

## CONSEIL MUNICIPAL

Pages 12-16

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES et SYNDICATS

Page 17

## LES BREVES

Page 18

## Familles rurales

**Petit historique** : L'association Familles Rurales de Juvigné a été créée le 11 novembre 1966 sous la présidence de Mme GESLAIN Nicole.

**Liste des président(es) successifs à la suite de Mme Geslain** : 1980 : Paulette LEROYER / 1995 : Michel BÉCHU / 1996 : Gisèle ARCANGER / 1998 : Simone HOUDAYER / 2007 : Isabelle ORRIERE / 2015 à aujourd'hui: Martine DESHAYES.



L'association a été créée à l'époque pour le transport scolaire. C'est par la suite que le centre aéré (autrefois appelé « La Ruche ») et le repas des anciens avaient été mis en place. Tout au long de ces années, les activités se sont diversifiées : bourse aux vêtements ; loto ; cours de couture ; randonnée pédestre ; gym zumba ; gym fitness ; art floral ; cours de cuisine ; cours d'informatique ; cours de scrapbooking ; cours de tricot ; relooking (meuble peint) ; cours de peinture pastel avec une artiste et autres ..... L'accueil de loisirs JUVIGNE – La CROIXILLE a été mis en place en 2009. A ce jour, l'association compte 75 adhérent(es).

2

**NOUVEAUTÉ 2017** : La bourse aux plantes qui s'est déroulée fin avril.

**Projets à venir** : Souhait de réorganiser un loto et relancer les cours de cuisine momentanément interrompus faute d'animateur.

### **Composition du bureau :**

De gauche à droite : Thérèse TANDE (membre) ; Sylvie LEROUGE (membre) ; Magalie POURIEL (membre) ; Adeline MOREAU (secrétaire adjointe) ; Sonia BÉLIER (membre) ; Isabelle ORRIÈRE (vice-présidente) ; Marie-Jeanne JUMELAIS (membre) ; Martine DESHAYES (présidente) ; Jeannine POUTEAU (trésorière) ; Sylvie HOYAUX (secrétaire) et Laëtitia PINCON (secrétaire adjointe).



Si vous souhaitez participer aux activités de l'association ou plus de renseignements, vous pouvez contacter : Martine DESHAYES au 02 43 68 55 17 ou au 06 23 74 74 29 ou par mail : [famillesrurales53380@gmail.com](mailto:famillesrurales53380@gmail.com). Par ailleurs, toutes les idées nouvelles pour dynamiser l'association seront les bienvenues.

# Généralions Mouvement

**Petit historique** : Créé en 1978, sous l'impulsion de la Mutualité Sociale Agricole, de Albert THÉRAUD, Maire de l'époque et de Mme Nicole GESLAIN, présidente de Familles Rurales, le club autrefois « Amicale des Aînés du Village fleuri » comptait dès sa création une centaine d'adhérents. Le premier Président, Louis POUTEAU, a exercé cette fonction pendant six mois avant d'être remplacé par M. Georges BOUQUET en 1979 puis par François GENOUEL qui avait officiellement déclaré l'association à la Préfecture le 15 décembre 1983.

**Liste des président(e)s successifs** : François GENOUEL (1983 à 1993) ; Marie-Louise BODIN (1993 à 1999) ; Jean BOURNY (1999 à 2008) ; Marie-Annick THÉREAU (15 janvier 2009 à aujourd'hui).

Les activités sont variées entre les rencontres du jeudi, les randonnées, les concours de boules et de palets, les voyages, etc. L'association est très animée puisque c'est avant tout un lieu de rencontres et de convivialité visant à rompre l'isolement et/ou la solitude pour certaines personnes. Elle réunit aujourd'hui plus de 160 adhérents. Le temps de la retraite est souvent l'occasion de se découvrir de nouveaux centres d'intérêts et de pratiquer de nombreuses activités. Depuis 2015, l'association a adopté le nouveau nom « Généralions Mouvement » à la demande de la fédération nationale. Ce changement de nom s'inscrit donc dans une évolution qui vise à répondre aux ambitions des nouveaux retraités.

Juvignéens et Juvignéennes, si l'aventure vous tente, adhérez à ce club dynamique : 02.43.68.21.55.



## Le bureau actuel.

-1<sup>er</sup> rang de gauche à droite :

Michel CHESNAIS (trésorier) ;  
Michel BÉCHU (1<sup>er</sup> vice-président) ;  
Marie-Annick THÉREAU  
(présidente) ; Roger PEUDENNIER  
(2<sup>ème</sup> vice-président) ; Rolande  
RUULT (secrétaire).

-2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite :

Jeannine JÉHAN (membre) ; Yvonne  
HOYAUX (membre) ; Gérard  
GOUGEON (membre) ; Claude  
LAVANDIER (trésorier adjoint) ;  
Odile BOITEL (membre) ; Bernard  
GROSSARD (membre) ; Jocelyne  
CHESNAIS (secrétaire adjointe).

## Fête de la Musique

Suite au succès de la 1<sup>ère</sup> édition rencontré l'année dernière, Timothée BOITAUX, gérant du café du Village fleuri, organise bénévolement la 2<sup>ème</sup> édition de la « Fête de la Musique » à JUVIGNE, Place de la mairie à partir de 20 h 00, **le mercredi 21 juin**.

Cette soirée se fera avec la participation de : Tina MAY (jazz anglais) / Sky Pilot (one man bang) et Papy H 53 (variété française, année 60). Restauration et boissons sur place. Venez nombreux soutenir cet événement festif gratuit !!

Info contact pages Facebook : Vivre a Juvigne / Café du village fleuri.



Tina MAY

## Les Boucles de la Mayenne

Cette année encore, c'est avec bonheur que tous les amateurs de vélo pourront côtoyer les coureurs cyclistes de très haut niveau, **le vendredi 2 juin 2017**. Le passage de la caravane sur la RD 29 est prévu à 10 h 58, les coureurs passeront à 12 h 58 (*ils arriveront de la Croixille en direction d'Ernée*).

Venez les encourager et soutenir la plus importante course cycliste du département par étapes et une des épreuves majeures du grand ouest. Retrouvez le programme complet sur le site internet [www.bouclesdelamayenne.fr](http://www.bouclesdelamayenne.fr)

## Parking Vélo

Les cyclistes ne disposent que trop rarement d'espaces de stationnement et rencontrent de ce fait des difficultés pour garer leur vélo. C'est pourquoi, la municipalité a fait le choix d'installer des parkings à vélo près du terrain de tennis, près du Coccimarket et près du stade Les Rochers. Ils seront installés au cours du printemps.

## Nouvelle entreprise

### Installation Peintre Décoratrice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est avec plaisir que la commune accueille une nouvelle artisane en peinture et décoration. Domiciliée 11 rue du Domaine, France LERAY se tient à votre service pour tous vos travaux de peinture intérieurs et extérieurs sur tous supports (façade, papier peint, patine, staff, revêtements murs et sols, effets de matières...).

Renseignements au 06.20.84.35.99 ou 02.43.02.69.94 email : [franceleray@orange.fr](mailto:franceleray@orange.fr) Site internet : [peinture-laval.fr](http://peinture-laval.fr) . **Nous lui souhaitons la bienvenue à Juvigné.**

4

## VOIRIE et URBANISME

### Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Civet

### Les membres de la commission :



M. Forveille



M. Tarlevé



M. Bouvier



M. Pigeon



M. Buchard

M. Forveille / M. Tarlevé / M. Bouvier / M. Pigeon / M. Buchard

## Balayage

Il est demandé aux riverains d'enlever les véhicules, poubelles et autres obstacles afin de favoriser le passage de la balayeuse de l'entreprise Peslier.

Calendrier de passage : vendredi 12 mai ; vendredi 16 juin ; jeudi 27 juillet ; lundi 28 août ; mardi 26 septembre.

## Bois de Châtenay

La traditionnelle journée de nettoyage et d'élagage est fixée **le vendredi 9 juin 2017**. Toutes les personnes intéressées peuvent venir à 9 heures sur le parking munies de leurs outils.

## Travaux de voirie

Les travaux de rechargement et d'enduit sont prévus cette année pour un montant de 60.000 €. En fonction de l'appel d'offres, nous aviserons sur la longueur à effectuer. Notre personnel communal va refaire en interne le parking à l'arrière de la salle des fêtes, aménager l'entrée du plan d'eau et refaire les trottoirs : rue du Chemin Vert et rue du Domaine.

Pour l'entretien courant, le conseil municipal a voté un budget de 20.000€.

## Eclairage public

De nombreuses lampes à vapeur de mercure seront changées (énergivores) ainsi que les mats vétustes pour avoir un meilleur éclairage. Les endroits concernés sont : la traversée du Bois Pendant, le plan d'eau, le parking du Coccimarket et le lotissement de l'Ancolie.

Le tout pour 32.800 € à la charge de la commune. Territoire d'Energie Mayenne (ex SDEGM) prend en charge 40% du H.T ainsi que la TVA sur ces travaux soit 21.988 € 80 TTC. Certains lampadaires de la rue de l'Ancolie seront pris en charge par Mayenne Habitat, à hauteur de 4979 €.

## Accessibilité et sécurisation

Les travaux concernant le centre bourg avancent bien. L'entreprise Séché s'est engagée à terminer le tapis d'enrobé pour le 19 mai avant la fête communale. Les travaux de profilage et d'enrobé de la chaussée sont pris en charge par le département qui remboursera le montant des travaux à la commune sous forme de fonds de concours. Il restera un peu d'enrobé à réaliser sur les trottoirs et du mobilier urbain à mettre en place. Attention lors de la réalisation du tapis d'enrobé, le centre bourg sera barré, des déviations seront mises en place. Consultez le [www.juvigne.fr](http://www.juvigne.fr) ou les panneaux d'affichage.

Il est ensuite prévu des gênes importantes du 6 au 16 juin pour la mise en place du dallage et de la résine sur cet enrobé au niveau de la place de l'église.

Suite aux travaux, **toutes les intersections dans le bourg seront en priorité à droite**. Tous les panneaux STOP seront enlevés fin mai donc j'attire votre attention sur la modification de la circulation. Une zone sera limitée à 30 KM/H, partant du carrefour de la Mairie jusqu'au Musée. **Les piétons y seront prioritaires**.

Merci de votre compréhension pour les nuisances occasionnées durant ce chantier.



## CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Le Maire et l'adjointe déléguée :

Les membres de la commission :



M. Lemonnier / Mme Jacob



Mme Gilles / M. Genouel / Mme Guillopé / Mme Monceau



M. Pigeon / Mme Bigot / M. Buchard  
(plan d'eau)

## Plan d'eau Saint-Martin

Le plan d'eau Saint-Martin est ouvert tous les jours **du samedi 1<sup>er</sup> avril jusqu'au samedi 30 septembre 2017** de 7 h 00 à 20 h 00. La pêche est ouverte à tous, venez nombreux !

Les tarifs sont dégressifs selon le nombre de gaules : enfant (jusqu'à 10 ans) : 1 € 50 (5 truites maximum) ; pour 1 gaule : 4 € (5 truites) ; pour 2 gaules : 6 € (8 truites) et pour 3 gaules : 7€ (10 truites).

Les cartes sont en vente au Café du Village fleuri (Tél : 06.58.12.28.07) et auprès du garde pêche Michel CHESNAIS (Tél : 02.43.68.57.07). Retrouvez l'intégralité du règlement sur [www.juvigne.fr](http://www.juvigne.fr) ou à la Mairie. Empoisonnement du plan d'eau en truites les semaines 12, 14, 16, 18, 24 et 26. La pêche aux carnassiers sera ouverte du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017. Le bilan de la saison 2016 montre une augmentation du nombre de cartes vendues probablement due aux nouveaux tarifs dégressifs et à l'empoisonnement fréquent.

## Fleurissement

Le passage du jury communal de fleurissement est fixé au **mardi 4 juillet 2017**. Les résultats seront publiés dans les boîtes d'affichage à compter du lundi 10 juillet 2017. La commission fleurissement incite toutes les personnes qui souhaitent être bénévoles aux plantations et/ou à l'entretien à contacter Ludovic GALLIENNE au service espaces verts.

Soirée de remise des prix du fleurissement. La municipalité remercie l'ensemble de ses partenaires : SUPER U Ernée, SUPER U Le Bourgneuf ; CARREFOUR MARKET Ernée; les aliments GENOUEL ; MMA Ernée ; Heulot Horticulture ; Pépinières Dauguet ; Crédit Mutuel ; Anjou Maine Céréales ; Groupama.



6



Un nouveau thème est à découvrir cet été : "**Entre nature, savoir-faire et traditions**". Les services techniques ont donc installé un ancien pressoir à gadage avec meule (visible dans le haut de la rue de l'Ancolie, route de St Hilaire du Maine). Il s'agit d'une auge circulaire dans laquelle les pommes sont écrasées par une ou parfois par deux meules (*dans ce cas on place en général une plus petite devant et la plus grande derrière*). Cette meule est appelée « *la reue* » en parler gallo-mayennais. Tour à piler et meule sont soit en bois soit en pierre (granit ou grès selon la région). De nombreux autres nouveaux aménagements sont également prévus d'ici la fin mai.

## Entretien des espaces verts

**Entretien des trottoirs** : feuilles mortes ; neige ; mauvaises herbes : pour un meilleur vivre-ensemble, il est préconisé d'entretenir le trottoir devant votre habitation. Les services techniques apprécient les efforts de chacun, leurs missions étant nombreuses. Le désherbage, en grande partie manuel, des espaces publics occupe déjà une bonne part de leur travail.

**Taille des haies** : Les haies ou les végétaux qui débordent sur les rues ou les chemins et qui gênent la visibilité sur la voie publique ou le passage des piétons doivent être taillés.

**Déchets verts** : Par circulaire préfectorale du 18 novembre 2011, le brûlage des déchets verts (branches d'arbres, tonte de pelouse, taille de haies...) à l'air libre est interdit. Il en va de même pour les ordures ménagères et tous autres déchets ou matériels. Un point d'apport volontaire est à votre disposition à la déchetterie de Juvigné (ou aux déchetteries de notre territoire) pour déposer vos déchets verts. **En aucun cas, vous ne devez déposer vos déchets verts dans les containers enterrés, sous peine d'amende !**

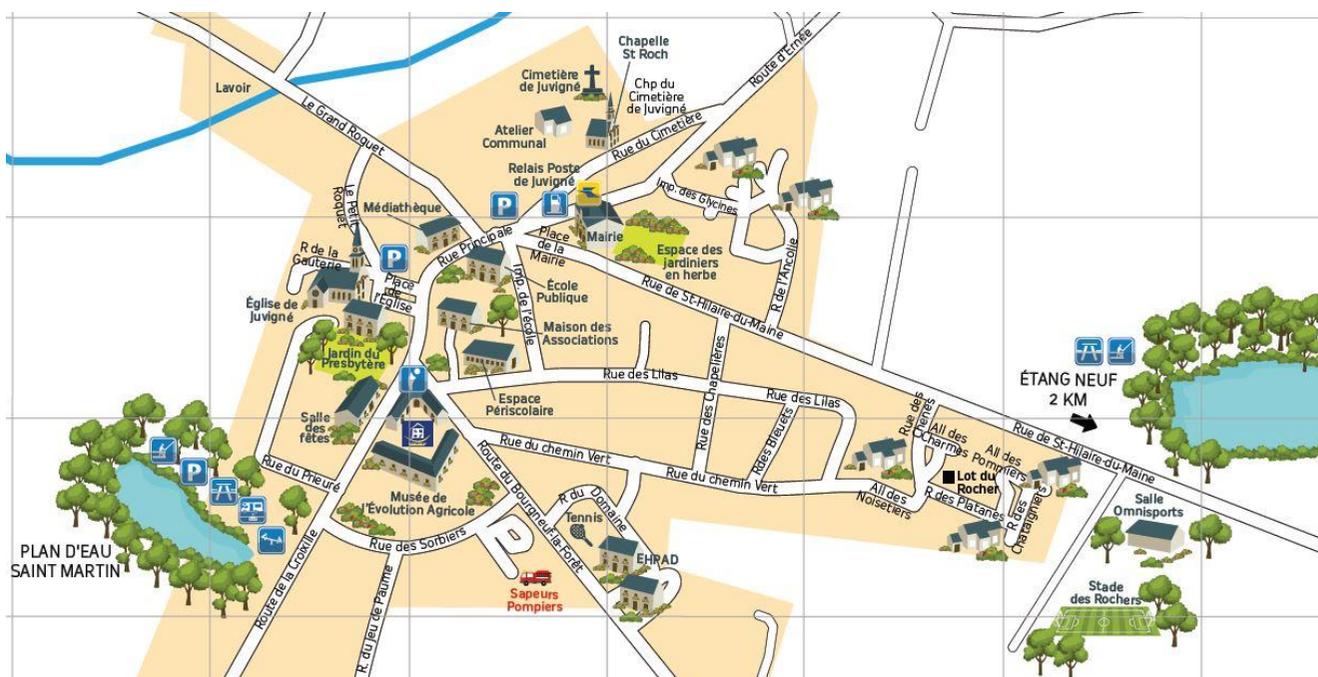
**Usage des produits phytosanitaires : Une réglementation en évolution constante.**

La réglementation nationale interdit toute application de produits phytosanitaires à moins de 5m des cours d'eau, certains pouvant avoir une distance de non-traitement supérieure. Au niveau départemental, cette mesure a été renforcée par un arrêté préfectoral du 13 mars 2009 qui interdit de traiter :

- ◇ sur le reste du réseau hydrographique, même à sec (fossés, collecteurs d'eau pluviale, points d'eau),
- ◇ à moins de 5 m des sources, forages et puits,
- ◇ dans les zones humides caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante de type joncs, roseaux, iris et sphaignes,
- ◇ à moins de 1 m des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Par ailleurs, la réglementation limite l'utilisation des produits phytosanitaires dans des lieux fréquentés par le public ou les espaces occupés par des personnes vulnérables (écoles, hôpitaux, maisons de retraite). Il est interdit, selon le cas, d'utiliser des produits dangereux (toxique, nocif, irritant..) et seuls sont autorisés les produits dispensés de tout classement toxicologique. Cet arrêté précise aussi les règles d'organisation en cas de traitement (balisage de la zone, interdiction d'accès, information du public).

Enfin, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, l'interdiction est étendue aux collectivités publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts, de voirie et de promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé, à l'exception de l'entretien de voiries dans des zones étroites ou difficiles d'accès et seulement par des produits autorisés en agriculture biologique ou considérés à faible risque.



## Musée de l'Évolution Agricole

Pour cette saison, le Musée est ouvert **du dimanche 7 mai au 29 septembre** et toute l'année sur réservation.

**Ouverture** : Du 7 mai au 30 juin et en septembre : mardi, jeudi, vendredi et dimanche de 14 h à 18 h.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : tous les jours, sauf le lundi, de 14 h à 18 h. **Tarifs** : Adulte : 5 € ; Groupes de plus de 15 personnes : 4 € ; gratuit pour les moins de 10 ans. Carte May'N Pass : 4 €.

**Bilan** : La saison 2016 a été bonne puisque les recettes et le nombre de visiteurs sont en augmentation (+ 30,12 % par rapport à 2015). Le Musée a accueilli 30 groupes au lieu de 14 en 2015.

La Nuit européenne des Musées est fixée au **samedi 20 mai 2017**. Au programme, fabrication et vente de farine de Blé Noir et vente de crêpes de **19 h 00 à 00 h 00**. Ouverture exceptionnelle de la réserve pour l'occasion. Voyagez dans le temps avec nos deux expositions permanentes « Le foyer d'antan » et « Il était une fois l'école » pour mieux saisir l'épaisseur du temps qui passe. **Entrée gratuite**.

## Le civisme au quotidien

Pour le bien-être et le respect de tous, voici le rappel de quelques règles de base de vie collective et citoyenne.

**Nuisance sonore** : L'arrêté préfectoral n°2008-D-278 portant sur la réglementation des bruits de voisinage stipule que tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Il y est indiqué que tous les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Les samedis et mercredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## Déchetterie

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	HORAIRES
<b>Vendredi</b>	5 - 19	9 - 23	7 - 21	4 - 18	1 - 15	6	9 h 45 - 11 h 45
<b>Samedi</b>	6	10	8	5	2	7	9 h 00 - 12 h 00
<b>Lundi</b>	5 - 22	12 - 26	10 - 24	7 - 21	4 - 18	9	13 h 45 - 16 h 45

# BÂTIMENTS

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



M. Civet



Mme Gaudinière



M. Bouvier



M. Buchard

## Stade des Rochers

Après avoir restauré les mains courantes du terrain, réaménagé certains espaces verts, restauré les toilettes du vestiaire du stade de football, la municipalité a décidé la reconstruction de la terrasse du bâtiment de la buvette. Celle-ci ne garantissait plus les conditions de sécurité suffisante pour la maintenir en son état. L'entreprise Tual a ainsi réalisé les travaux au mois de mars pour un montant d'environ 7 000 euros.



8

## Station service

La municipalité a validé la rénovation du bâtiment de la station service. Ainsi, la couverture du bâtiment principal sera ainsi totalement refaite par l'entreprise Tual. Une isolation sera également mise sous la nouvelle couverture afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Les menuiseries seront également changées sur le bâtiment principal par l'entreprise Franck Coupé avec une mise aux normes de la porte d'entrée, améliorant également l'isolation du bar. De plus, l'entreprise Ludovic Berthelot fera un nouveau ravalement du bâtiment principal, changeant en plus le linteau de la vitrine. Enfin, l'entreprise Robert repeindra les façades des bâtiments annexes de la Station service.

Ces travaux débuteront en juin et devraient se terminer en septembre 2017. Un budget d'environ 35 000 euros a été prévu pour l'ensemble des travaux.

## Salle des fêtes



Après d'importants travaux à l'intérieur de la salle des fêtes, la municipalité a souhaité poursuivre la rénovation de la salle sur les extérieurs. L'arrière de la salle sera ainsi entièrement repeint par l'entreprise Robert. De plus, le garde corps de la terrasse de l'entrée principale de la salle sera entièrement changé par l'entreprise Style et Métal. Ce nouveau garde corps, nécessaire pour une mise aux normes, donnera également une image plus moderne de la salle. Enfin, un nouveau four viendra s'ajouter à ceux déjà en place afin d'améliorer le service proposé aux utilisateurs.

Un budget d'environ 20 000 euros TTC a été prévu à cet effet.

## Travaux divers

Comme chaque année, de nombreux travaux sont nécessaires pour l'entretien annuel des bâtiments communaux. Dans ce cadre là, le battant de la cloche de l'église va être changé par l'entreprise Gougeon. L'ancien logement de la Poste subira quelques travaux à l'intérieur et à l'extérieur. Deux chiens assis vont ainsi être rénovés par l'entreprise Tual.

# VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Gilles

Les membres de la commission :



Mme Jacob / Mme Bigot / Mme Monceau

## US les Bleuets des Juvigné

La saison se termine pour les différentes équipes du club. Après une expérience satisfaisante, l'équipe senior en entente avec Ernée espère écrire une nouvelle page la saison prochaine et cette fois-ci (c'était l'objectif) en engageant une équipe exclusivement Juvignéenne. Les équipes de jeunes, elles aussi, se sont bien comportées dans leurs différents championnats avec des dirigeants motivés pour encadrer.

Concernant les activités, après une soirée choucroute réussie, le club organise le dimanche 25 juin 2017 un tournoi de palet au stade. Les inscriptions se feront à partir de 12 h 45 (équipe de 2 : 5 € par personne). Le tournoi commencera à 14 h. Restauration sur place.

Enfin, pour récompenser nos jeunes joueurs, nous souhaitons réorganiser un tournoi le samedi 17 juin le matin pour les U7 et U9 et l'après-midi pour les U11, U13 et U15.

**Nous espérons vous voir nombreux aux différentes manifestations.**

## C.A.T.M.

Pour maintenir les cérémonies commémoratives au monument aux morts, il faut que les sympathisants ou soldats de France pensent à la relève. C'est un devoir de mémoire de rappeler à nos concitoyens, les sacrifices consentis par leurs aînés et les valeurs défendues par nos soldats disparus. La prochaine cérémonie de l'armistice aura lieu le dimanche 7 mai. Le départ de la cérémonie se fera place de la mairie à 10h15. Une cérémonie religieuse aura lieu à 10h30. La cérémonie devant le monument aux morts aura lieu à 11h.

L'association remercie les Pompiers et la chorale pour les chants et célébrations. Le bureau remercie également la clique des sapeurs-pompiers pour la sonnerie au monument aux morts et la minute de silence.

Notez d'ores et déjà la choucroute, le samedi 2 décembre suivie de la belote.

## Basket-ball

Samedi 1er avril, l'école d'arbitrage du club de basket a assisté à un match de Nationale masculin, à Fougères (Fougères - Brissac). Cette sortie était en lien avec la charte du club, qui inscrit toutes licenciées en U18 - U15 à son école d'arbitrage. Cette formation est donnée au sein du club et encadrée par Pauline BLIN, qui a été arbitre officielle, ainsi que Sylvie LEBON, notre arbitre de club. Cette pratique existe depuis plus de 10 ans dans le club et a été de nouveau validée par le bureau et les joueuses. Cette sortie a donc fait le lien entre les aspects théoriques et pratiques. L'école d'arbitrage apprend aux joueuses les valeurs et le respect des règles, des adversaires et des arbitres. Un quizz a été organisé à la fin du match.



**Un club qui bouge :** Un mini-camp sur le thème du basket est proposé pour tous les jeunes licenciés ou non licenciés nés à partir de 2010. Ce séjour durera 2 jours et une nuit les 12 et 13 juillet, avec un hébergement aux Bizeuls d'Ernée. Pour plus de renseignements, contacter Mme FONTAINE Céline au 02.43.68.56.64.

Notez d'ores et déjà, la « Fête du ballon » rond qui aura lieu le samedi 3 juin 2017.

## Comité de jumelage Juvigné/Chocianòw

L'après-midi cabaret du 5 mars dernier a connu comme à son habitude un très vif succès. Les danseuses d'Ernée et de Luitré nous ont fait rêver. Baladum nous a fait voyager avec ses rythmes africains et Pierre-Yves NOEL nous a enchanté avec ses imitations et son humour. Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré au succès de cette journée et merci au public très nombreux.

Le voyage en Pologne du 12 au 20 juillet se prépare. Pensez à vous inscrire le plus tôt possible, que vous soyez adhérent ou non, de Juvigné et des environs, jeunes ou retraités. Vous êtes les bienvenus dans la limite des places disponibles. En plus de notre séjour à Chocianòw, nous visiterons Auschwitz, Cracovie et Varsovie. Parlez-en autour de vous ! Pour tous renseignements, contacter le Président de l'Association, Roland PLANCHAIS, au 06.74.97.91.07 ou par SMS ou par Mail : [amis-de-chocianow@orange.fr](mailto:amis-de-chocianow@orange.fr).

## La Raquette Juvignéenne

La Raquette Juvignéenne prépare sa nouvelle saison. Un nouvel éducateur a notamment été recruté pour cet été. Les stages commenceront du lundi 10 Juillet au vendredi 28 Juillet 2017. La journée d'inscription n'est pas fixée à ce jour. Le week-end du tournoi sera probablement le samedi 22 Juillet pour les jeunes et le dimanche 23 Juillet pour les adultes. Jérôme FONTAINE informe qu'il quitte la présidence du club, tout en restant membre du bureau.

## Musée de l'Evolution Agricole

Suite à l'Assemblée générale du vendredi 10 mars 2017, le nouveau bureau du Musée a été élu.

-1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : Annick ROSE (membre) ; Viviane JACOB (membre) ; Michèle GILLES (membre) ; Pascal LUCAS (trésorier) ; Gérard RUAULT (Président) ; Evelyne MOREAU (secrétaire) ; Roland PLANCHAIS (2<sup>ème</sup> vice-Président).

-2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite : Antoine BLANCHET (1<sup>er</sup> vice-président) ; Patrick BLIN (membre) ; Ludovic GALLIENNE (trésorier adjoint et nouveau membre) ; Jérôme BLANCHET (secrétaire adjoint) ; Dominique AUDRAIN (membre) ; Maurice JÉHAN (membre – absent sur la photo).



**L'association remercie tous les bénévoles qui contribuent au bon fonctionnement du Musée.**

## Soirée jeux

Compte-tenu du franc succès rencontré lors de la première soirée jeux en 2015, l'équipe de la médiathèque a souhaité renouveler cette manifestation. En partenariat avec la Communauté de Communes de l'Ernée et l'association Créajeux53, une quarantaine de personnes de tous âges confondus est venue s'amuser. Différents jeux en bois et tissus, fabriqués par l'Escapade ont été mis à disposition du public grâce aux précieuses explications de Romuald, animateur à Créajeux 53. **La commission culture remercie l'ensemble des participants à cette soirée conviviale.**

## Comité des fêtes

Le Comité des fêtes organise la traditionnelle fête communale le dernier week-end de mai.

**Samedi 27 mai 2017**

**NOUVEAUTÉ:** Duathlon pour les enfants : 500 m (course à pied) – 2kms (vélo) – 500 m (course à pied). L'engagement est gratuit. Inscription sur place dès 12 h 45 (jusqu'à 12 ans) Place de la Mairie ou par ☎ : 06.22.01.00.62 ou ☎ : 06.22.44.02.72 – Départ du duathlon à 13 h 15.

Duathlon adultes à 14 h 30 : 3 kms (course à pied) – 30 kms (vélo) – 1,5 km (course à pied). Engament 3 €, en individuel ou par équipe (*duo masculin – duo féminin ou duo masculin / féminin*). Inscriptions sur place ou par ☎ : 06.22.01.00.62 ou ☎ : 06.22.44.02.72. Récompenses : Primes et lots **OUVERT A TOUS.**

Soirée buffet campagnard à volonté à 20 h à la salle des fêtes animé par « Les Jobedas ».

Fête foraine.

**NOUVEAUTÉ :** Le feu d'artifice sera tiré au plan d'eau Saint-Martin à 22 h 45 (au lieu du dimanche).

## Dimanche 28 mai 2017

Les majorettes de BALLOTS ; Corso de vélos fleuris et défilé des Miss Juvigné à 14 h 00 ; Fête foraine. Départ de la course cycliste 53 (Place de la Mairie) à 15 h 00. Attention le dimanche, le stationnement et la circulation seront interdits dans certaines rues. Consulter le panneau d'affichage de la mairie. Pour tout renseignement ou inscriptions, veuillez appeler Brigitte GILLES : 02.43.68.55.26.



Suite à l'assemblée générale du 24 mars 2017, le Comité des Fêtes a procédé au renouvellement du bureau.

-1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : Claude LIGNEUL (trésorier) ; Brigitte GILLES (présidente depuis 1999) ; Michèle Gilles (adjointe au maire) ; Angélique GOUGEON (secrétaire).

-2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite : Mickaël JEUSSELIN ; Benjamin GILLES (vice-président) ; Fabien LOREL (trésorier adjoint) ; Adrien BOUVIER (secrétaire adjoint).

11

## VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



Mme Gilles



Mme Bigot



Mme Guillopé

## Espace Périscolaire des Lilas

Suite à une modification du règlement intérieur de l'école, souhaitée par l'équipe enseignante, il est nécessaire de modifier également le règlement de l'Espace périscolaire des Lilas. Ce nouveau document sera validé par le Conseil municipal en juin et sera signé par les familles à partir du mois de juin pour une mise en application à la prochaine rentrée scolaire. Enfin, pour améliorer la sécurité de l'Espace périscolaire, un contrôle électrique de l'ouverture de la porte d'entrée a été installé. Le personnel de l'Espace périscolaire maîtrisera ainsi les sorties et les entrées.

## Accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs de Juvigné et La Croixille, géré par l'association Familles rurales, a à nouveau ouvert ses portes pendant les vacances d'avril. Les enfants ont pu partager des moments de convivialité autour du thème « Haut en Couleur ». Ils ont ainsi participé à une course aux couleurs, réalisé des peintures sur des œufs, fabriqué des paniers multicolores. Ils ont également fait la traditionnelle chasse aux œufs.

L'accueil ouvrira également ses portes pendant les vacances d'été, notamment du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2017 puis du vendredi 28 août au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les inscriptions pourront se faire les samedis 3 et 10 juin 2017 à l'Espace périscolaire. Les enfants pourront profiter des nombreuses activités organisées par Basile Goulay et son équipe d'animation.

Un séjour sera également proposé aux enfants les plus grands ainsi qu'aux jeunes collégiens (10-12 ans) de Juvigné et La Croixille.



# CONSEIL MUNICIPAL

**6 décembre 2016**

11 présents et 3 absents : Mmes Gilles et Gaudinière et Mr Pigeon

## **Élection de délégué(e)s suite à la démission de Cécile Valambert qui a quitté la commune**

Le Conseil municipal procède à son remplacement dans les syndicats et commissions dont elle était membre. Sont ainsi élu(e)s :

- **SIAEP du Centre Ouest Mayennais** : Rachel MONCEAU (déléguée suppléante)
- **CNAS (Comité National d'Action Sociale du personnel communal)** : Michèle GILLES (collège des élus)
- **Correspondant défense** : Jean-luc CIVET
- **Commission « finances-développement économique-Coordination »** : Viviane JACOB
- **Commission voirie-urbanisme-réseaux** : Géraldine GUILLOPE
- **Commission plan d'eau St Martin** : Lydie BIGOT
- **Sous-commission bâtiments** : Néant

## **Dénonciation du bail de la Poste**

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 6 Juin 2016, la Poste informe mettre fin au bail du bâtiment situé 2 Rue d'Ernée au 31 décembre 2016. La Poste ayant quitté les lieux, le Conseil municipal accepte de mettre fin au bail à la date indiquée.

## **Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de l'Ernée**

Les élu(e)s prennent connaissance du document transmis par la Communauté de Communes qui reprend les réponses des communes membres sur les 12 actions du schéma. Un groupe de travail comprenant des agents de la communauté, des agents des communes mais aussi des élus sera constitué pour chaque action. Il est demandé aux élu(e)s de se positionner sur une ou plusieurs de ces actions.

<b>ACTIONS</b>	<b>DELEGUE(E) DE JUVIGNÉ</b>
1- Organiser des temps de travail entre les responsables des mairies	Gérard LEMONNIER
2- Mise en place d'une lettre d'information pour les élu(e)s	
3- Favoriser la formation des élu(e)s	
4- Mise en place de formations pour les agents des communes	
5- Mise en place d'une CV-thèque	
6- Réalisation d'une étude prévisionnelle pour l'emploi	
7- Optimisation des postes « achats »	Géraldine GUILLOPÉ
8- Création d'une cellule ingénierie voirie	Jean-Luc CIVET
9- Mise en place d'un service commun informatique	Mickaël BUCHARD
10- Marchés publics	
11- Favoriser l'accompagnement des projets des communes	
12- Organiser un débat compétences enfance/jeunesse et voirie	Régis FORVEILLE

## **Arbres Place de l'Église**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant, écrit au nom des riverains de la Place de l'Église, demandant les mesures qui seront prises contre les nuisances engendrées par les tulipiers de Virginie. Une réponse devant être faite, le Conseil municipal est invité à donner son avis. Après discussion, il décide de ne pas abattre ces arbres qui sont en bon état. Par contre, ces arbres pourront être enlevés dans le cadre d'un réaménagement global de la Place de l'Église, non prévu au cours de ce mandat en raison des investissements déjà en cours. De plus, l'un des riverains a fait parvenir un mail en mairie indiquant qu'il a signé cette pétition, non parvenue en mairie à ce jour, à contre cœur. Pour ce riverain, l'abattage des arbres transformerait la Place de l'Église en « désert » .

## **3 JANVIER 2017**

14 présents

### **Régie du Musée : modification des tarifs**

Sur rapport et proposition de la commission « Tourisme », le Conseil municipal accepte les tarifs d'entrée au Musée, à compter de la saison 2017 : - Individuel ( ticket jaune ) : 5 € / - Groupes de + de 15 personnes et détenteur Mayenn-Pass ( ticket vert ) : 4 € / - Moins de 10 ans : gratuit.

### **Redevance assainissement : Demande d'admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose que Monsieur le trésorier d'Ernée demande l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- Redevance assainissement 2014 : LOUIS Mickaël pour 119.05 €.

- Redevance assainissement 2015 : ANGO Georges et SEPRE André pour 97.34 € (M. SEPRE est décédé en janvier 2016).

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix contre et 3 abstentions, refuse d'admettre ces sommes en non-valeur au motif que cela reviendrait à faire supporter ces impayés aux autres utilisateurs du service assainissement qui s'acquittent régulièrement de leurs factures.*** De plus le second débiteur demeure toujours sur la commune et est toujours utilisateur du service.

13

## **7 FEVRIER 2017**

13 présents et 1 absente : Mme Gaudinière

### **Demande d'admission en non-valeur : intervention de Monsieur le Trésorier d'Ernée**

Suite au refus du Conseil municipal, par délibération du 3 Janvier 2017, d'admettre en non-valeur les redevances assainissement de deux débiteurs dont l'un habite toujours sur la commune, Monsieur Jacq, trésorier d'Ernée est intervenu auprès du Conseil municipal pour donner toutes les explications nécessaires. Le Conseil municipal, vu les informations données par Monsieur le Trésorier, accepte et annule la délibération susvisée. Dans ces 2 cas, tous les recours légaux ont été utilisés. Il admet donc les créances suivantes :

. Redevance assainissement 2014 LOUIS Mickaël pour 119.05 €

. Redevance assainissement 2015 ANGO Georges et SEPRE André pour 97.34 €

### **Création d'un emploi de saisonnier au Musée de l'Evolution Agricole**

Afin de faire face aux besoins saisonniers du musée, il est décidé de recruter un emploi saisonnier pour une durée de deux mois allant du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, à temps partiel 28/35ème.

### **Création d'un emploi de saisonnier de garde pêche au plan d'eau St MARTIN**

Création d'un emploi saisonnier de garde pêche au plan d'eau St Martin, pour une durée de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017 inclus, à raison de 12 h par mois. La rémunération sera proportionnelle au temps de travail et basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique. Ce garde est chargé de contrôler les pêcheurs et d'assurer la vente de cartes lors de la fermeture du bar station-service.

### **Vente de piquets châtaigniers**

Le Conseil municipal accepte de vendre du bois au prix de 50 € la corde (composée de trois stères) situé dans le Bois de Châtenay à Monsieur Cyril Marrolleau demeurant « La Haute Berdière » à Juvigné. Un secteur sera délimité dans le bois et la confection des piquets en châtaignier sera réalisée par le demandeur qui se chargera, également, du débardage à faire uniquement en cas de bonnes conditions météorologiques. Le secteur devra être laissé propre.

## **7 MARS 2017**

11 présents et 3 absents : Mme Bigot et Mrs Genouël et Pigeon

### **Compte de gestion 2016 du receveur : commune, assainissement, lotissement**

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2016, dressés par Monsieur le Trésorier, arrêtés aux mêmes résultats que les comptes administratifs.

### **Compte administratif 2016 : budget commune**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016.

**FONCTIONNEMENT** : -Dépenses = 981.815,29 €

-Recettes = 1.586.062,26 € y compris le report de l'excédent 2015 d'un montant de 389.746,85 €

D'où un excédent de clôture de 604.246,97 €

**INVESTISSEMENT** : -Dépenses = 435.035,72 €, y compris le report du déficit 2015 d'un montant de 175.304,57 €.

Restes à réaliser dépenses = 433.420 €

-Recettes = 334.455,66 €

Restes à réaliser recettes = 429.186 €

D'où un déficit de clôture sur l'exercice de 100.580,06 € auquel il faut ajouter le déficit des restes à réaliser d'un montant de 4.234 €. D'où un déficit total de 104.814,06 €.

### **Affectation des résultats du budget commune année 2016**

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2016, de la façon suivante :

**Section d'investissement** : cette section présente un déficit de clôture de 100.580,06 € ainsi qu'un déficit sur les restes à réaliser de 4.234 €. D'où un déficit total d'un montant de 104.814,06 € qui sera repris au budget 2017.

**Section de fonctionnement** : cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 604.246,97 € qui sera affecté comme suit :

- Article 1068 « Affectation résultat » : 190.000 €

- Article 110 « Report en fonctionnement » : 414.246,97 €

14

### **Compte administratif 2016 : budget annexe assainissement**

Sous la présidence de monsieur Jean-Luc Civet, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement dressé par monsieur le Maire et arrêté comme suit :

**FONCTIONNEMENT** : -Dépenses = 24.329,61 €

-Recettes = 176.534,02 € y compris le report de l'excédent 2015 d'un montant de 136.326,16 €

D'où un excédent de clôture de 152.204,41 €

**INVESTISSEMENT** : -Dépenses = 2.653,33 €

-Recettes = 19.576,27 €, y compris le report de l'excédent 2015 d'un montant de 11.281,96 €

D'où un excédent de clôture de 16.922,94 €.

### **Affectation résultat budget annexe assainissement 2016**

Le conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2016, de la façon suivante :

**Section d'investissement** : cette section présente un excédent de clôture de 16.922,94 € qui sera repris au budget 2017.

**Section de fonctionnement** : cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 152.204,41 € qui sera affecté comme suit : - Article 110 « report en fonctionnement » : 152.204,41 €.

### **Compte administratif 2016 : budget annexe du Lotissement le Rocher**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget Lotissement.

**FONCTIONNEMENT** : -Dépenses = 376.028,16 €

-Recettes = 565.151,62 € y compris le report de l'excédent 2015 d'un montant de 189.941,24 €

D'où un excédent de clôture de 189.123,46 €

**INVESTISSEMENT** : -Dépenses = 681.885,65 € y compris le report du déficit 2015 d'un montant de 303.024,47 €

-Recettes = 370.147,63 €

D'où un déficit de clôture de 311.738,02 €

### **Demande admission en non -valeur : redevance assainissement**

Le Conseil décide d'admettre en non-valeur la somme de 776.59 € correspondant aux redevances assainissement 2014, 2015 et 2016 impayées de Mme Regnault Jessica demeurant 26 Rue de l'Ancolie, insolvable. Cependant, comme l'a indiqué Monsieur JACQ, cette admission en non-valeur n'empêche pas la recherche du paiement (par la poursuite des envois de courriers par le maire par exemple) mais met fin aux poursuites inutiles et donc aux frais supplémentaires pour la trésorerie. C'est du temps passé par les communes que la trésorerie n'assure plus.

### **Marché Séché : Avenant n° 1**

Monsieur le Maire expose que des travaux en plus et en moins-value ont été demandés à l'entreprise Séché, suite à l'impossibilité de récupérer les pavés anciens de la place de la mairie et à la modification du réseau d'eaux pluviales de la salle des fêtes. Par contre, la partie reprofilage de la voie d'accès salle des fêtes sera faite en interne. Ces modifications génèrent un total en plus-value d'un montant de 33.158,80 € H.T.

**Le marché qui était de 407.711,60 € H.T. serait donc porté à 440.870,40 € H.T. Les crédits supplémentaires devront être prévus au budget 2017. Le Conseil municipal accepte cet avenant.**

**Vote des taux des impôts locaux**

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 17.41%, Foncier bâti : 24.63%, Foncier non bâti : 35.62%.

**Budget commune 2017**

Monsieur le maire rappelle que les principales ressources financières de la commune sont constituées par le produit des trois taxes locales, à savoir les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et non-bâti ainsi que par les dotations d'État. A ce jour, ces dernières ne sont pas connues. En conséquence, les prévisions budgétaires ont été réalisées en tenant compte d'une diminution égale à celle des années précédentes (soit moins 20.000 €) pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Comme les années précédentes, afin de continuer à respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux, il faut donc continuer à étaler, dans le temps, les investissements. D'autres incertitudes concernent le montant des compensations versées par l'État, inconnues à ce jour. Ce budget 2017 a été étudié, en détail article par article, par la commission des finances et est préparé sans augmentation des taux des trois taxes locales. Le Conseil municipal adopte le budget 2017 qui se présente comme suit :

**Section de fonctionnement :**

■ Dépenses : 1.631.000 € (contre 1.488.800 € en 2016).

Une somme de 130.000 € est prévue pour l'autofinancement des investissements. Cette somme ajoutée au prélèvement sur l'excédent 2016 affecté à l'investissement, soit 190.000 €, porte donc l'autofinancement des investissements à 320.000 €.

- Pour la voirie, des crédits d'un montant de 55 000 € sont inscrits pour l'achat de fournitures de voirie en cas de travaux d'entretien réalisés par les employés communaux et 40 000 € pour des travaux d'entretien de la voirie réalisés par entreprise et non par les employés communaux comme le point à temps.
- Fournitures scolaires pour un montant de 51 € par élève. Les effectifs sont en légère diminution avec 146 élèves prévus à la rentrée 2017.
- Une somme de 47.800 € est inscrite pour le paiement des cotisations au syndicat de bassin, le syndicat Vilaine Amont, l'AMF, le logiciel cantine-garderie, le site Internet et l'achat public ainsi que le SDEGM y compris le devis pour le remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure : rue de l'Ancolie 14.106,88 € ; parking supérette 4.873,60 € ; parking du plan d'eau 4.533,12 € ; le Bois Pendant 9.062,40 €. Ces sommes sont à la charge de la commune, le SDEGM, quant à lui, prenant en charge 40% du HT ainsi que la TVA sur ces travaux.
- Subventions pour les associations communales : un crédit maximal de 42.403 € est prévu.

■ Recettes : 1.631.000 €

A ce jour, la municipalité n'a reçu aucune notification des recettes attendues concernant les dotations d'État. Le montant de la dotation forfaitaire, versée par l'État, a donc été estimé comme les années précédentes, soit une nouvelle baisse de 9.2% par rapport à la dotation 2016. Il se peut que des décisions modificatives soient à prendre en cours d'année quand le montant exact sera connu, d'autant plus que le montant des dotations de péréquation est également inconnu à ce jour.

Le budget 2017 est proposé avec une reconduction, **sans augmentation**, des taux des trois taxes communales. Le produit attendu s'élève à soit 451.007 €. Pour 2017, une somme de 414.246,97 € est reprise en excédent de fonctionnement contre 389.746,85 en 2016, 319.855,26 € en 2015, 313.340,03 € en 2014 et 310.000 € en 2013. Ceci afin de compenser la baisse des diverses dotations d'État.

**Section d'investissement :**

■ Dépenses : 899.420 € (1.080.322 € en 2016, 466.089 € en 2015, 554.603 € en 2014)

Ce budget reprend les restes à réaliser 2016, d'un montant de 433.420 € pour les travaux d'accessibilité, le devis Tual pour la buvette du stade et l'achat d'un taille haie. Le Conseil municipal décide d'y ajouter une somme de 466.000 €, portant le total des investissements à 899.420,00 €, à savoir :

- Le report du déficit pour 100.580,06 €.

- le remboursement en capital des emprunts pour 88.419,94 € comprenant l'annuité normale ainsi que 7.500 € de remboursement à la CAF (prêt de 75.000 € à taux 0 représentant un remboursement annuel de 7.500 € jusqu'en 2022) ainsi que le nouveau prêt de 389.000 € dont le versement a été demandé pour la date limite du 15 mai 2017. L'annuité (capital et intérêts) s'élève à 129.599 € (contre 108.528,78 € en 2016, 135.288,99 € en 2015 et 136.245,17 € pour 2014), y compris les 7.500 € de la CAF.

- L'accessibilité-sécurisation du bourg pour 475.820,00 €, comprenant les restes à réaliser de 425.820 €. Ces travaux doivent être terminés en juin.
- L'achat de terrain non-bâti à la Colinière et frais : provisionné pour 80.000 €.
- Les gros travaux bâtiments communaux : pour 27.400 € comprenant les restes à réaliser pour le stade, la main courante à la salle des fêtes ainsi que la réfection des gouttières, les chiens-assis de l'ancien logement de la Poste, le remplacement des battants de cloches à l'église ainsi qu'une somme de 7.800 € provisionnée pour faire face à d'éventuelle grosses réparations.
- La station-service pour 34.100 €. A noter que ce service étant assujettis à la TVA, la commune ne paie pas de TVA sur les travaux.
- L'achat de matériel pour 23.100 € comprenant les restes à réaliser de 900 € pour le taille haie, une lessiveuse pour le sol de l'école, un four à la salle des fêtes, une éplucheuse à la cantine ainsi qu'une provision de 5.000 € en cas de besoin de remplacement de matériel.
- Le rechargement de voirie en campagne pour une somme totale de 60.000 € (30.000 € par entreprise et 30.000 € en régie). En effet, aucun rechargement n'ayant été réalisé en 2016 en raison des travaux accessibilité dans le bourg, il est nécessaire et préférable d'en prévoir pour cette année.
- Des travaux en régie pour 10.000 € pour la réfection des jardinières en pierre.

#### ■ Recettes : 899.420 €

Le financement des dépenses est assuré par :

- Un prélèvement sur l'excédent 2016 de 190.000 € (190.000 € en 2016, 190.000 € en 2015 et 223.000 € en 2014 ).
- Un prélèvement sur la section de fonctionnement de 130.000 € (208.000 € en 2016, 221.000 € en 2015 et 210.000 € en 2014).
- Le FCTVA sur les travaux réalisés en 2016 pour 28.600 € ainsi que l'amortissement du PLU pour 1.634 €
- Les restes à réaliser recettes comprenant l'emprunt de 389.000 € ainsi que la subvention départementale (Contrat de territoire) pour 40.186 €.
- La subvention DETR, pour laquelle la commune a reçu la confirmation de l'obtention, pour 40.000 €.
- La participation du département aux travaux accessibilité pour 80.000 €.

#### **Budget annexe assainissement**

Le Conseil municipal adopte le budget 2017 qui se présente comme suit :

Fonctionnement : dépenses = recettes = 191.858 €

Investissement : dépenses = recettes = 25.218 €

A noter qu'il n'y a plus d'emprunt à rembourser sur ce service. Pour l'instant, la station, vérifiée chaque année par les services du Conseil départemental, fonctionne bien et est bien entretenue par un employé communal. Il n'y a donc pas de gros travaux, à prévoir sur 2017, en dehors du nettoyage complet du réseau dont le devis a été accepté pour un montant de 7.433 € TTC.

*En conséquence, il est prévu de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 à la commune pour une somme de 138.000€. Le Conseil municipal a décidé d'intégrer cette somme dans le budget 2017.*

#### **Budget annexe lotissement**

Le Conseil municipal adopte le budget 2017 qui se présente comme suit :

Fonctionnement : dépenses = recettes = 702.139 € (y compris les écritures comptables du stock initial).

Investissement : dépenses = recettes = 693.339 € (y compris les écritures comptables du stock final).

Une parcelle ayant été vendue en 2015, il reste donc 19 lots disponibles sur 28. La voirie seconde phase sera réalisée quand toutes les parcelles seront construites. Cependant, l'éclairage et une voirie provisoire ont été réalisés en 2013 et permettent aux habitants d'avoir un cadre de vie fonctionnel.

#### **Budget assainissement : admission en non-valeur**

Demande d'admission en non-valeur, faite par Monsieur Le Trésorier d'Ernée, pour une somme de 48.83 € correspondant à la redevance assainissement 2015 de Monsieur PECHAUD Matthieu qui habitait au 8 Rue du Grand Roquet. Celui-ci a quitté la commune et est insolvable. Le conseil accepte d'admettre cette somme en non-valeur.

#### **Raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique inférieur à 100 m**

Le Conseil accepte le raccordement de la parcelle cadastrée section ZN 3 au lieu dit « Les Basses Landes ». Toutefois, le coût est à la charge du propriétaire.

## Maison médicale : où en est le dossier ?

Courant 2012, plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et les médecins du nord-ouest de la Mayenne avec pour objectif de prévoir et d'améliorer la présence médicale dans notre territoire. A la fin de 2012, il a été décidé qu'Ernée disposerait d'un pôle santé adossé à l'hôpital et que Juvigné serait « pôle satellite » d'Ernée. Ce projet devait se mettre rapidement en place compte-tenu des perspectives de l'offre médicale. Sans perdre de temps, la municipalité de Juvigné a pris la décision d'acheter l'ancien « Crédit Mutuel » le 4 janvier 2013, a entamé des négociations et l'achat a été officialisé en juillet 2013. Le projet est porté par la Communauté de communes mais les élus d'Ernée en concertation avec les médecins ont le loisir de définir le futur emplacement de la Maison médicale.

C'est là que l'on a du mal à comprendre qu'en bientôt 4 ans et demi, la municipalité d'Ernée n'a pas été capable de décider de cet emplacement. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'interpeller l'ancien maire d'Ernée au bureau de la Communauté de Communes. Il nous a précisé, fin janvier 2017, que six, voire sept projets avaient été envisagés et que cette fois-ci, ce devait être le dernier. Malheureusement, quelques semaines plus tard, il décédait.

J'ai à nouveau demandé au nouveau maire d'Ernée d'où en était le projet, en lui rappelant que le sujet avait été abordé aux vœux à Juvigné en sa présence, en tant que Conseillère départementale. En effet, j'ai fait part ce jour-là, d'une pétition signée par de nombreux habitants de Juvigné et des communes environnantes qui s'impatientent toujours de ne rien voir venir et ce, à juste titre.

Et bien, à nouveau, il semblerait que ce dernier projet soit remis en cause par la municipalité d'Ernée. Autant dire que la Maison médicale, qui à l'époque était si urgente, n'est pas encore pour demain, ce que je regrette fort pour tous nos concitoyens. Voilà plus de 4 ans que nous sommes prêts, que nous disposons d'un local approprié et bien situé. Malheureusement, dans ce dossier communautaire, nous sommes tributaires, pour ne pas dire « otage », d'une non décision d'Ernée qui n'a que trop duré.

Le Maire, Gérard LEMONNIER

## Informations générales

### Nouveau Service d'accueil des impôts

Depuis le 27 février 2017, un nouveau service d'accueil personnalisé **sur rendez-vous** est mis en place au sein des services des impôts de Laval, Mayenne et Château-Gontier. Cet accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en permettant aux usagers d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et munis des pièces utiles. Ce dispositif permet en outre, grâce à un contact préalable, de traiter à distance les questions ou démarches simples, évitant ainsi aux usagers de se déplacer quand ce n'est pas nécessaire.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers sont invités à prendre contact sur rendez-vous sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (rubrique « contact »), où ils accèdent, à tout moment, à de nombreuses informations et à l'offre de services en ligne, mais aussi par téléphone ou au guichet de centre de finances publiques.

Naturellement, les démarches les plus simples peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous. Sur place, les usagers pourront également accéder à un « espace ordinateur libre-service » leur permettant de se familiariser avec les services en ligne.

### Carte d'identité.

Depuis le 1er mars 2017, toute demande de carte nationale d'identité, à l'instar des demandes de passeports, devra être effectuée à la Mairie d'Ernée équipée d'un dispositif de recueil (DR). Vous pouvez désormais faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse. Un numéro de pré-demande à retenir vous sera attribué.

Enfin, nous vous conseillons de vous rendre à la Mairie de Juvigné où nous sommes en mesure de vous communiquer la liste des pièces à fournir et de prendre rendez-vous à la mairie d'Ernée grâce à un agenda en ligne. Pour information, il faut compter 30 minutes de rendez-vous.

### PAS DE RESEAU ? Faites-le savoir !

Téléchargez l'appli Gig@lis et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de Juvigné. Téléchargement gratuit. Plus d'infos sur [gigalis.paysdelaloire.fr](http://gigalis.paysdelaloire.fr)

## Etat civil

### NAISSANCES

Calie MARTIN, née le 1<sup>er</sup> décembre 2016, « 5 rue de Saint Hilaire ».

### DÉCÈS

Marie RACINE, veuve de Gilbert BETTON, le 21 décembre 2016, « La Meule » (86 ans).

Rémy BUSSON, le 22 décembre 2016, « Courvaneau » (60 ans).

Ernestine BRIERE, veuve de Pierre BLOT, le 25 décembre 2016, « Résidence du Village fleuri » (94 ans).

Léonie DELAUNAY, veuve de Joseph PROD'HOMME, le 15 janvier 2017, « Résidence du Village fleuri » (101 ans).

Germaine LIGER, veuve de Gabriel BOUHOURS, le 21 janvier 2017, « 4 rue des Bleuets » (85 ans).

Denise GOUSSIN, veuve de Gilbert BROSSAIS, le 22 février 2017, « Résidence du Village fleuri » (84 ans).

## Manifestations à venir

### MAI :

Vendredi 5 : Assemblée générale de la raquette Juvignéenne à 20 h 30

Dimanche 7 : Ouverture du Musée de l'Évolution agricole à 14 h 00

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 (vin d'honneur à la maison des associations à 11h30)

Élection présidentielle

Samedi 20 : Nuit européenne des Musées au Musée de l'Évolution agricole de 19 h à 00 h 00

Mercredi 24 : Journée Générations Mouvement

Samedi 27 : Fête communale (duathlon ; fête foraine ; buffet campagnard ; feu d'artifice à 22h45)

Dimanche 28 : Fête communale (course cycliste ; vélos fleuris ; char des Miss...)

### JUIN :

Vendredi 2 : Passage des Boucles de la Mayenne à Juvigné (étape Saint-Berthevin – Ernée)

Samedi 3 : Sortie cyclo Alpes Mancelles

Fête du ballon rond à Saint Pierre des Landes

Vendredi 9 : Journée de nettoyage du Bois de Châtenay

Samedi 17 : Tournoi de football

Sortie cyclo « Georges Groussard »

Dimanche 18 : Course poursuite sur terre

Mercredi 21 : Fête de la Musique à partir de 20h00

Vendredi 23 : Assemblée générale de l'U.S Les Bleuets

Dimanche 25 : Tournoi de palets de l'U.S Les Bleuets

Mardi 27 : Randonnée organisée par « Les randonneurs des Landes Mayennaises » (6 kms). Départ 19 h 45 parking de l'Étang Neuf (Non adhérents : 1 € / rando)

### JUILLET :

Samedi 1<sup>er</sup> : Bal country (Mme ALO Dolorès) – Sortie cyclo à Jullouville

Dimanche 2 : Fête de l'école à l'Espace Périscolaire des Lilas

Mardi 4 : Jury communal de fleurissement

Vendredi 7 : Remise des dictionnaires aux CM2

Samedi 8 : Méchoui des Pompiers

Samedi 22 : Tournoi de tennis des Jeunes

Dimanche 23 : Tournoi de tennis des Adultes

### AOÛT :

Mercredi 2 : Soirée de clôture de l'Accueil de loisirs

Jeudi 3 : Pique-nique Générations Mouvement

19 et 20 août : 24 heures du Mans vélo (participation du Cyclo club)

### SEPTEMBRE :

Mardi 5 : concours de belote Générations Mouvement

Dimanche 10 : Fête du Musée

Dimanche 17 : Journée nationale du Patrimoine au Musée

Dimanche 24 : Classes 7